



Dossier du BHI N° S3/3075

LETTRE CIRCULAIRE N° 21/2005
18 février 2005

Référence : LC 11/2005 du 21 janvier 2005.

RAPPORT SUR LA 9^e REUNION COMSAR A L'OMI

Monsieur le Directeur,

La 9^e réunion du sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR) de l'OMI a eu lieu au siège de l'OMI, à Londres, du 7 au 11 février 2005.

A l'issue de la réunion tenue entre le Secrétaire Général de l'OMI, le Président de l'OHI et le Secrétaire Général de l'AIMS, comme indiqué dans la lettre mentionnée en référence, l'OHI a soumis un document à la réunion COMSAR concernant d'éventuels amendements au WWNWS en vue d'inclure pleinement la transmission des alertes contre les tsunamis.

Le programme de la 9^e réunion du COMSAR a été refondu pour qu'une journée complète de débats soit accordée, le lundi 9 février, aux questions concernant la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien. Le Président de l'OHI a exposé les mesures déjà prises par l'OHI, et celles qui sont en cours. Des présentations ont également été faites par l'OMI et par l'AIMS. Un groupe de rédaction a été créé et placé sous la présidence de M. Peter Doherty, président du CPRNW de l'OHI, afin de réviser les documents soumis au COMSAR en rapport avec le WWNWS. Le sous-comité a accepté une circulaire COMSAR préparée par le groupe de rédaction, laquelle prévoit un mécanisme provisoire par lequel les alertes contre les tsunamis et d'autres catastrophes pourraient être communiquées au WWNWS, en vue de leur transmission immédiate. Ce mécanisme prendrait effet immédiatement, dans l'attente d'une révision plus détaillée du CPRNW, lequel doit se réunir du 13 au 15 septembre 2005. La position du CPRNW sur cette question sera communiquée aux EM, aux fins d'approbation et sera ensuite soumise à la 10^e réunion COMSAR en vue de son introduction dans le WWNWS.

Le texte final de la circulaire COMSAR sera posté sur le site Web de l'OHI, dans la section "Informations sur la catastrophe du Tsunami pour l'Océan Indien", dès que celui-ci aura été finalisé par l'OMI.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président